

Adresse de la commune de Fontenay-aux-Roses (Paris) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Fontenay-aux-Roses (Paris) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 463-464;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23155_t1_0463_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

pour préparer au peuple françois de nouvelles chaînes. Vous avés fait tomber les têtes superbes, qui vouloient s'élever au dessus du niveau républicain. Vous avés expulsés ou enchaînés les fanatiques qui allumoient le flambeau de la guerre civile, au nom du dieu de la paix, et qui répandoient autout d'eux la trahison, le meurtre et tous les crimes, au nom du dieu de toutes les vertus. Vous avés détruit toutes les aristocraties : celle de la noblesse insolente, celle des talens séducteurs, et celle des richesses corruptrices. Vous avés remplacés des ministres foibles, ignorans ou perfides, par des comissions actives, éclairées et républicaines. Vous avés montré, dans tous les dangers, la plus vigoureuse énergie, la fermeté la plus innébranlable, la plus profonde sagesse et le dévouement le plus entier au salut et à la gloire de la patrie.

Des succès glorieux sont le prix de vos travaux, de vos vertus. Partout le peuple françois, fier de sa liberté, bénit les fondateurs de la République. Partout enfin l'Être suprême, invoqué par un peuple libre, protège la cause de la liberté.

Continués, dignes représentans du peuple françois, restés fermes à votre poste. Bientôt la République françoise triomphera de tous ses ennemis étrangers et intérieurs. Bientôt tous les peuples, reconnoissans sa souveraineté, imitent son courage ou envieront sa gloire et sa félicité.

Citoyens représentans, la Commune de Bitche, si souvent calomniée, connoît, apprétie et admire votre énergie et votre habileté. Elle chérit la liberté et l'égalité, et jure en vos mains de vivre et mourrir pour l'unité et l'indivisibilité de la République. Elle vous offre, par notre voix, l'hommage de sa reconnoissance, de sa confiance et de son respect pour la Convention, pour les héros de la montagne sacrée, pour les sages législateurs à qui vous avés confiées le salut public et la seureté générale. Les attentats contre les pères de la liberté, dont nous gémissons avec toute la France excitent dans nos cœurs les mouvemens d'une juste horreur.

Nous ne prononçons qu'avec reconnoissance et vénération le nom du brave Geoffroi qui a courru le péril glorieux de perdre la vie pour un des plus dignes représentans d'un peuple libre. Nous envions le sort de ce héros, et nous serions tous prêts à verser comme lui notre sang pour la déffense des vrais amis du peuple, des francs montagnards qui bravent tous les dangers pour la liberté et la gloire de la patrie.

J. BOULARD fils (*agent nat.*), BOUVIÉ (*off. mun.*), THAISER, SIMON GRÜNFOLDERS, F. KEENTZ, POLLETTE, M. HETZE (*off. mun.*), A. JOCHEM, VITT, MAUHAT (*notable*).

s'

[Le maire de Fontenay-aux-Roses (1) à la Conv.; s.d.] (2)

(1) Département de Paris.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 68. Mention dans *J. Sablier*, n° 1493; Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

Législateurs,

La commune de Fontenay-aux-Roses vient joindre sa faible voix à ce concert de bénédictions et d'actions de grâce que vous recevez chaque jour de toutes les parties de la République. Et combien doivent être touchans pour vous ces hommages unanimes et cette joye si pure du peuple qui vous a investis de ses pouvoirs et de sa confiance, car vous savés distinguer l'expression naïve d'un sentiment profond et vrai d'avec les hypocrites protestations de l'intrigue et du faux patriotisme.

S'il n'y a de gloire flatteuse et durable que celle qui a pour base la vérité et la vertu, elle sera inaltérable, celle dont vous venés de vous couvrir en exterminant une faction insolente qui, cherchant à avilir la représentation nationale pour la dominer, avoit substitué toutes les violences de la tyrannie aux mesures énergiques de la liberté, et prétendoit gouverner un peuple de républicains comme on mène un troupeau d'esclaves.

Tandis qu'aux champs de bataille, nos frères et nos enfans cimenteroient de leur sang les triomphes des armes républicaines, et faisoient fuir partout devant eux les satellites des tyrans coalisés, de petits tyrans de l'intérieur inondoient de sang et de larmes le sol victorieux de la liberté, et portoient la terreur, la désolation et le deuil dans les familles mêmes des défenseurs de la patrie ! Vous avés détruit jusques dans ses racines ce tronc impur dont les ramifications, s'étendant jusques dans les plus petites communes, y infectoient l'esprit public et corrompoient la bonté nationale du peuple.

Là, de vils agens de la faction, préférant les gages honteux de la bassesse au salaire honorable du travail et de l'industrie, s'occupoient trop souvent à servir leurs passions plus que la chose publique. Ils persécutoient leurs ennemis par vengeance, et les bons citoyens par jalousie. Ils empoisonnoient les actions les plus innocentes, et supposoient des complots et des crimes pour se donner le mérite d'une surveillance active. Ils faisoient gémir et trembler les vrais amis de l'ordre et de la liberté.

Grâces vous en soient rendues à jamais, pères de la patrie ! De si grands maux ne reviendront plus, parc[e] qu'ils avoient leur source dans une erreur funeste, que vous avés détruite en détruisant les monstres qui l'avoient accréditée. Ils affectoient de dire que la probité et la vertu étoient à l'ordre du jour, comme si la probité et la vertu étoient encore des questions à soumettre à la discussion des hommes, comme si ce n'étoient pas des lois éternelles décrétées par l'Être suprême, qui pussent cesser un seul jour d'être la règle du législateur.

Vous avés reconnu que la justice étoit la première des vertus; que si, dans les grands orages des sociétés politiques, il pouvoit être permis aux hommes de jeter un voile sur la statue de la liberté, parc[e] qu'elle est leur droit et leur bien propre, ils n'étoient jamais autorisés à voiler la justice, parc[e] qu'elle est la loi de Dieu même.

C'est sur la justice, en effet, que repose la paix de toute société, que reposent surtout la

liberté et l'égalité, bases sacrées du gouvernement républicain.

C'est au nom d'une petite commune que j'ose parler de ces grands objets, devant les législateurs de l'empire. Mais j'ose rapeller aussi que c'est dans les petites communes que la révolution a trouvé ses plus fermes et ses plus constans défenseurs. C'est là que la liberté et l'égalité sont le plus précieux des bienfaits, parce que c'est là où le despotisme et l'aristocratie ont cherché, de tout tems, à opprimer et à dégrader l'espèce humaine. C'est là enfin où le besoin des bonnes lois, sans lesquelles il n'i a ni liberté ni égalité, se fait sentir avec plus d'énergie. Car ce n'est que sous la protection salutaire des lois que l'habitant des campagnes peut exercer librement son utile industrie, recueillir sans obstacle les produits de ses pénibles labeurs, et jouir avec sécurité des fruits de ses propres travaux ou des travaux de ses pères.

Législateurs, l'homme de bien et l'homme libre invoquent les lois, parc[e] qu'elle sont la sauvegarde de la vertu et de la liberté, mais les lois sont la terreur des méchans, qui ne veulent que la licence et l'impunité.

COPROY (*maire*).

t'

[*La sté popul. de Vitrey* (1), à la *Conv.*; *Vitrey, 16 therm. II*] (2)

Législateurs,

Elle n'est donc pas seulement à cent têtes, l'hydre traîtresse et tyrannique ! Des milliers ont déjà été frappés du glaive de la loi, et des milliers reparoissent à chaque instant, et avec plus d'audace ! Et comment pouvoit-il en être autrement, puisque c'étoit la plus infâme, la plus perfide d'entr'elles qui, depuis quelque tems, indiquoit les victimes et dirigeoit les coups ! Nous ne sommes plus surpris si, malgré les nombreuses victoires de nos armées, les ennemis du peuple triomphoient, tandis que ses ennemis étoient calomniés, poursuivis, sacrifiés ! Oui, il y avoit oppression, puisque les patriotes étoient comme forcés de se taire, de se cacher, mais d'où venoit leur crainte, leur abbatement ? De la grande colère des Robespierriens ! Ceux-ci étoient donc les oppresseurs. Mais ils ne sont plus, et la liberté, plus exposée que jamais, est encore une fois sauvée.

Grâces vous en soient rendues, ô législateurs ! Le faisceau de vos lumières a pénétré à travers les masques épais dont se couvroient ces conspirateurs, monstrueusement popularisés, et à l'instant leurs têtes coupables sont tombées.

Mais, vous le sçavés encore mieux que nous, les conjurés avoient des agens répandus sur toute la surface de la République. Vous les découvriés, ces scélérats, et la justice nationale les immolera tous au salut du peuple.

Jusqu'à présent, ô législateurs, vous avés été un point central autour duquel les vrais républicains ont formé un sphéroïde indestructible. Serrons-nous de plus fort, et il deviendra impénétrable, même au plus subtil, au plus souple, au plus hypocrite de nos ennemis !

Dans toutes les crises de la République, nous nous sommes demandés où est la représentation nationale ? La voila ! Unissons-nous à elle, défendons-là jusqu'au dernier soupir. C'est ainsi qu'on vit libre ou qu'on meure. Telle a été, et telle sera toujours notre pierre de touche. Tels ont été, et tels seront toujours nos sermens. Vive la République ! Périssent tous les traîtres !

Pour extrait conforme au registre de la société populaire de Vitrey, séance du 16 thermidor II.

JAMIN (*secrét.*), MAIROZ (*présid.*), GREPINET (*secrét.*).

u'

[*La sté popul. des comm. réunies de Valence et du ci-devant Bourg-lés-Valence* (1), à la *Conv.*; *s.d.*] (2)

Citoyens représentans,

Gloire et reconnaissance soient rendues au génie de la liberté, et à l'énergie et l'intrépidité que vous avez reproduites dans vos immortelles séances des 9 et 10 de ce mois !

Peuple de Paris, tu t'es donc encore montré digne de toi-même, en te ralliant autour des pères et des sauveurs de la patrie, qui n'ont eu besoin que de l'apercevoir pour écarter l'orage qui étoit prêt à fondre sur la liberté !

O liberté, trésor précieux de la nature et de la divinité ! Plus tu nous promets de bienfaits, plus sont grands les avantages que les nations esclaves attendent de toi, plus deviennent donc insidieuses les trames qui sont ourdies pour t'anéantir ! Etrange présomption de ceux qui veulent arrêter le cours terrible et majestueux de la révolution française et faire reculer les destinées de la première des nations !

Vous qui avez usurpé les noms fastueux de souverains et de rois, et dont les phalanges mercenaires sont partout dispersées par la valeur républicaine des Français, tel est le sort qui attend les partisans que vous achetez à grands frais dans le sein même de cette nation magnanime ! Toutes les factions liberticides disparaîtront : tel est l'arrêt prononcé par la justice éternelle qui conduit nos hautes destinées.

Législateurs, nous adhérons avec enthousiasme à la conduite louable et digne de vous qu'ont tenue les sections de Paris à cette époque mémorable qui a failli perdre notre commune patrie. Comme elles, la société populaire de Valence ne cesse de reconnoître la Convention nationale pour le centre commun et le seul et

(1) Haute-Saône.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 69. Mention dans *B^h*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) Drôme.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 70. Mention dans *B^h*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).